

## Crâne trouvé à la presqu'île du Cap Blanc (Mauritanie)

Mme Crova

Bulletin de la Société préhistorique française, Année 1909, Volume 6, Numéro 9  
p. 443 - 443

[Voir l'article en ligne](#)

### Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

#### Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/> ). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

## II. — NOTES ORIGINALES.

**Crâne trouvé à la presqu'île du Cap Blanc  
(Mauritanie).**

PAR

**M<sup>me</sup> CROVA (de Dakar).**

Ce crâne provient d'une tombe, qui se trouve à peu près à mi-distance entre la pointe Chacal et la pointe Causado, c'est-à-dire dans la presqu'île même. (Voir ma précédente notice), sur la falaise, à 200 mètres environ de la mer.

C'est d'ailleurs, à cet endroit, que l'on voit presque toutes les tombes qui sont nombreuses, et constituent un véritable cimetière. La falaise gréseuse est recouverte d'une couche de sable, dans laquelle sont déposés les cadavres.

Les tombes, de forme elliptique, sont faites d'une rangée de pierres plates, plantées perpendiculairement dans le sol. Le grand axe de la tombe est orienté nord-sud. Une pierre plus grosse marque l'emplacement de la tête qui est au sud.

Pour découvrir le squelette, il faut creuser dans le sable, à une profondeur de 0<sup>m</sup>80 à 1 mètre environ. On rencontre parfois de grosses pierres posées à plat, destinées sans doute à protéger les cadavres contre les hyènes et les chacals. Le squelette est étendu sur le dos, la face tournée vers l'est. La tombe ne contient aucun mobilier funéraire.

D'après le volume des os et la forme du bassin, ce squelette était probablement celui d'un homme.

Ces tombes elliptiques semblent de date assez récente. On en rencontre beaucoup de semblables dans les environs de Dakar; et elles sont toutes post-islamiques (1).

---

**Sur les Casse-tête en silex (Suite) (2).**

M. COUTIL. — *Casse-tête du Musée de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher.* — Trouvé sur le territoire de la commune de Fossé, arrondissement de Blois, vers 1898, en labourant, par M. Salmon Ramballey, cultivateur et propriétaire du champ, à

(1) Renseignements communiqués par M. le D<sup>r</sup> LE GARGEN, médecin-major à Port-Etienne, qui a exhumé le squelette.

(2) *Société Préhistorique*, séance du 28 octobre 1909.